



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 28 mars 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Héléne LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Baptiste JAUNEAU, Nadège FONTAINE, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Catherine MAIGNAN,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Absent :

Christine CABEZAS

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21H58

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

SPORT

DL.17.028 - Convention de subvention avec les associations CMPJM Basket, le Football club municipal d'Ingré, la Société musicale d'Ingré et le Comité d'Entraide

Héléne LORME expose :

En vertu de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application N°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, lorsqu'une collectivité attribue une subvention égale ou supérieure à 23 000 € par an, elle doit conclure avec l'association qui en bénéficie une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

- Le Cercle Municipal et Post scolaire Jean Macé – CMPJM Ingré Basket
- Le Football Club Municipal d'Ingré
- La Société musicale d'Ingré
- Le Comité d'Entraide

Sont concernés par ces dispositions.

Le CMPJM Ingré Basket et le Football Club Municipal d'Ingré bénéficient en supplément d'une subvention d'aide au transport des équipes évoluant en championnat régional.

L'aide au transport est versée pour partie en juin et pour partie en décembre, sur présentation de factures des déplacements selon le calendrier officiel des championnats.

Après présentation en commission « culture/sport » du 15 mars 2017, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces afférentes à l'attribution des subventions suivantes :

Détail des subventions		
Libellés	Subventions de fonctionnement	Aide au transport
CMPJM Ingré Basket	18 630 €	8 740 €

Football Club Municipal d'Ingré	32 400 €	6 500 €
Société musicale d'Ingré	23 546 €	0 €
Comité d'Entraide	52 020 €	0 €

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 13 avril 2017 .

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 13 avril 2017
et publication ou notification le : 25 avril 2017



Le Maire

Christian DUMAS.

Acte à classer

DL-17-028

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-04-13T16-18-43.00 (MI205528311)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20170413-DL-17-028-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Convention de subvention avec les associations Baket, le football club municipal d'Ingré, la Société musicale d'Ingré et le comité d'entraide.

Date de décision : 13/04/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.3. Subventions aux associations.Acte : DL.17.028-SPORT-convention de subvention avec les associations CMPJM basket-foot-societe musicae ingre-comite entraide.PDFPièces jointes : CMPJM Ingré basket.PDFcomité d'entraide.PDFfootball club.PDFsociété musicale ingré.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 13/04/17 à 16:18

Date 13/04/17 à 16:18

Date 13/04/17 à 16:23

Par RICHARD AuréliePar RICHARD Aurélie